

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal
Séance du 15 février 2024

DÉLIBÉRATION N° 021/2024	VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL - SANTÉ FINANCIÈRE DES EHPAD : LA VILLE DE REZÉ APPELLE L'ETAT À RESPECTER SES ENGAGEMENTS
--------------------------	--

L'an deux mille vingt-quatre,

Le quinze février à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 9 février 2024.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Quénéa, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Desgranges, M. Gellusseau, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, Mme Uzunpinar, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

M. Soccoja (pouvoir à M. Vendé), M. Jéhan (pouvoir à M. Faës), Mme Gallais (pouvoir à Mme Coirier), Mme Leray (pouvoir à M. Audubert), M. Mabon (pouvoir à M. Brianceau), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn), M. Marion (pouvoir à M. Quénéa)

Absents non excusés :

M. Le Forestier, conseiller municipal

Loïc Chusseau a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024

OBJET : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL - SANTÉ FINANCIÈRE DES EHPAD : LA VILLE DE REZÉ APPELLE L'ETAT À RESPECTER SES ENGAGEMENTS :

M. Philippe Audubert donne lecture de l'exposé suivant :

La Ville de Rezé a fait de la question de l'accompagnement au vieillissement des populations l'un des axes majeurs du projet municipal. Aujourd'hui, nombre d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) se retrouvent dans des situations financières alarmantes qui mettent en péril leur capacité d'assurer au mieux leur mission : s'occuper des personnes âgées dépendantes dans de bonnes conditions.

Plusieurs raisons viennent éclairer ces difficultés structurelles sur l'ensemble du territoire : entre une attractivité en baisse des métiers et une pression financière accrue due à l'inflation, les EHPAD et les fédérations d'EHPAD interpellent quotidiennement les pouvoirs publics quant à leur situation.

Nous le savons, l'inflation est la première responsable et n'est que trop peu compensée par les dotations publiques. 92,3% des établissements et services estiment être déficitaires en 2023, ce qui constitue une augmentation de 27,5 points par rapport à 2022. Il y a donc sous nos yeux une crise majeure du secteur professionnel du Grand âge avec des ratios de personnels insuffisants et des conditions salariales inacceptables pour des métiers à horaires contraignants et trop peu reconnus.

Mais plus largement, c'est toute une profession qui est aujourd'hui en grande souffrance. Quelques chiffres permettent d'illustrer cette réalité.

Selon une enquête de 2023 portée par la Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'Établissements et Services pour Personnes Âgées (FNADEPA) :

- 78% des établissements et services manquent de personnels afin d'assurer le bon fonctionnement des équipements,
- 18,6% des EHPAD et résidences autonomie ont été contraints de fermer des lits au moins une fois dans l'année,
- 68,7% des services à domicile ne peuvent pas honorer intégralement les plans d'aide APA.

Selon cette même enquête, 50% des directeurs trices des établissements et services envisageraient de quitter leurs fonctions à court ou moyen terme.

Des promesses ont été faites aux professionnels du secteur mais à ce jour elles ne sont pas tenues : en 2020, Emmanuel Macron promettait des mesures exceptionnelles avec notamment le versement de la prime SEGUR et de la prime Grand âge.

L'association AMIS à Rezé, en charge de la gestion de deux EHPAD sur le territoire, celui de Mauperthuis et d'Alexandre Plancher qui représentent à eux deux 174 places, nous alerte et conteste à la fois le montant des dotations versées par l'Agence Régionale de Santé en compensation des indemnités SEGUR aujourd'hui insuffisantes, mais aussi le refus de la demande d'agrément de la DUE Grand âge au motif d'absence de financement disponible pour le versement de la prime Grand âge.

S'agissant de la prime SEGUR non compensée, cela représente pour l'association AMIS un déficit cumulé depuis 2020 de plus de 200 000 euros.

Le Conseil Municipal de la Ville de Rezé réunit ce jour s'associe à ces revendications ainsi qu'à la sonnette d'alarme tirée par l'ensemble des professionnels du secteur, et appelle l'Etat à respecter ses engagements.

Il est demandé aux élus du conseil municipal d'approuver ce vœu.

Le conseil municipal,

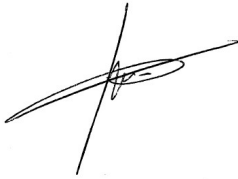
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024

Vu l'avis de la commission des vœux du 13 février 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve ce vœu

Le secrétaire de séance,
Loïc Chusseau



La maire,
Agnès Bourgeois

